

# Notice Explicative

## QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

### 1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Indiquer le nom de votre club en majuscules et en toutes lettres (éviter les sigles),
- Indiquer en majuscule le nom de la ville.

#### ➤ CORRESPONDANT DU CLUB

- ✓ En cas de besoin, c'est la personne qui sera contactée au sein de votre club et qui recevra tout le courrier relatif à ce championnat,
- ✓ Indiquer l'adresse complète ainsi que les numéros de téléphone et l'adresse e-mail.

#### ➤ RESPONSABLE ACCOMPAGNANT LE GROUPE

Cette personne :

- ✓ devra obligatoirement loger avec les membres de l'association effectuant le déplacement,
- ✓ sera l'interlocuteur privilégié auprès des organisateurs de ce championnat,
- ✓ garantira la discipline de son groupe,
- ✓ devra s'assurer du bon état des lieux après chaque utilisation par son groupe des locaux mis à sa disposition (vestiaires, restaurants, etc ...).

### 2. EFFECTIFS

- Indiquer le nombre de twirlers, d'accompagnateurs qui donnera le nombre de participants total (hors juges),
- Les juges de votre association doivent remplir impérativement la feuille d'engagement jointe, et ne doivent pas être comptés dans les accompagnateurs. Un chèque de caution de 30 euros par juge est demandé. Les repas sont pris en charge par l'organisateur, et depuis plusieurs années les juges ne se présentent pas. En cas d'absence à l'une des prestations retenues, le chèque sera encaissé. Attention de ne pas faire un chèque de caution global.
- Pour les associations ayant des twirlers membres de l'équipe fédérale, de la commission technique nationale, de l'équipe Régionale Auvergne Rhône Alpes et les champions 2017 sollicités pour la fête de nuit accompagné d'un entraîneur, merci d'indiquer leur nombre et leur nom.

### 3. DEPLACEMENT

- Préciser le nombre et le type de véhicules,
- Votre jour et heure d'arrivée.

#### 4. RESTAURATION – ENTREES AUX MANIFESTATIONS

- Compléter le tableau des prestations,
- La restauration traiteur est prévue sur le site principal (Ainterexpo). Seuls les juges qui œuvreront à Mézériat et ceux au gymnase des Venues déjeuneront sur le site de la compétition.

	Ekinox-Ainterexpo	Les Venues	Mézériat
Ekinox-Ainterexpo		5 min (4 km)	30 min (26 km)
Les Venues	5 min (4 km)		30 min (23 km)
Mézériat	30 min (26 km)	30 min (23 km)	

#### 5. HEBERGEMENT des JUGES

Chaque juge retenu se verra rembourser la somme de 10 €uros par nuitée (vendredi et samedi uniquement). La date limite de remboursement des frais de juges par l'organisateur est fixée pour les deux nationaux de la saison au 31 juillet sur présentation de la facture d'hébergement.

**Passé ce délai, l'organisateur n'est plus tenu de rembourser.**

# TARIF DES PRESTATIONS

Nous vous rappelons que les juges ne doivent pas être comptés dans le tableau des prestations, et que vous devez remplir une feuille d'engagement (**1 par juge**) avec les prestations restauration et les entrées des manifestations souhaitées (**bien indiquer si ces prestations sont conservées si le juge n'est pas retenu**).

Les membres de l'équipe fédérale ainsi que les responsables de cette équipe doivent figurer dans le tableau des prestations, un ajustement incluant les déductions (repas samedi soir, fête de nuit et festival) sera effectué à l'accueil. Il en est de même pour les membres de la commission technique nationale (repas dimanche midi et entrée festival), de l'équipe Régionale Auvergne Rhône Alpes et les champions 2017 sollicités pour la fête de nuit accompagné d'un entraîneur (repas samedi soir et l'entrée à la fête de nuit).

## PRESTATIONS AU DETAIL

### Restauration

- Repas chaud \_\_\_\_\_ 9,00 €
- Petit déjeuner \_\_\_\_\_ 4,50 €
- Panier repas \_\_\_\_\_ 5,50 €

### Entrées aux manifestations

- Fête de nuit \_\_\_\_\_ 8,00 € (10 € le jour même s'il reste de la place)
- Festival (accompagnateur seulement) 4,00 €

## FORFAIT FRAIS D'ORGANISATION

Cette mesure est appliquée dans le but de compenser les frais généraux d'organisation incompressibles tels que la prise en charge des juges et la location d'Ainterexpo pour le weekend.

Dans le cas où les prestations retenues n'atteignent pas le montant minimum indiqué en fonction du nombre de twirlers engagés, nous appliquerons la règle ci-dessous :

**1 Twirler engagé : 35 euros minimum de prestation ou frais fixe de 35 euros**

**2 Twirlers engagés : 70 euros minimum de prestation ou frais fixe de 70 euros**

**3 Twirlers et plus engagés : 100 euros minimum de prestation ou frais fixe de 100 euros**

- Exemple 1 : 2 twirlers engagés : 3 repas midi + 3 repas soir + 3 fête de nuit + 1 festival = 82.00 € -> somme due = 82.00 €

- Exemple 2 : 2 twirlers engagés : 3 repas midi + 3 soir + 1 festival = 58.00 € -> somme due = 70.00 €.

## RETOUR DES INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

Les documents concernant les inscriptions définitives doivent être envoyés

**au plus tard le 19 février 2018 (cachet de la poste faisant foi).**



Adresse postale : **Mme HEBERT Clara**  
**306 E route de vaudrenand**  
**01660 MEZERIAT**

Des modifications seront possibles **jusqu'au 26 février 2018**.

## DESISTEMENT

A compter du **Mardi 27 février 2018** tout désistement, signalé par mail, sera facturé au club.

**MERCI DE NOUS RENVOYER** pour le **19 février 2018 dernier délai** :

- ✓ Une copie de l'**attestation d'assurance** de votre club (responsabilité civile) IMPORTANT
- ✓ Le **questionnaire administratif**
- ✓ Le **tableau des prestations**
- ✓ L'**engagement de principe des juges** (un par juge)
- ✓ Un **chèque d'acompte de 60%** du montant des prestations à l'ordre de :

**Eveil Twirling de Mézériat (60 € minimum)**

*Veillez à conserver une photocopie de chaque questionnaire et du tableau de prestations*



EN CAS DE BESOIN VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER

Par mail : [eveil.twirling.mezeriat@gmail.com](mailto:eveil.twirling.mezeriat@gmail.com)

N'HESITEZ PAS A VISITER NOTRE SITE WEB :

<http://www.eveiltwirlingmezeriat.fr>